

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 12 AVRIL 2016****Nombre de  
conseillers :**En exercice : 15  
Présents : 12

L'an deux mille seize, le douze avril, à vingt heures et trente minutes,  
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN  
Maire.

Date de convocation : 06 avril 2016

Affichée le : 06 avril 2016

**PRÉSENTS** : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Pierre BERNOU, Mme Yolande MARIA, Mr. Jacques SOULAYRES, Mme Laure CANTIN, Mme Nicole WYSS, Mr. Serge DOMENGET, Mme Pascale VALBUZZI, Mr. Sébastien BOULLAND, Mme Irène RODDE, Mme Marie-France SABATIÉ.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mr Claude LE LAIZANT, Mme Georgette DESCAYRAC.

**ABSENT** : Mr. Arnaud GOUILLON.

**POUVOIR** : Mme Georgette DESCAYRAC à Mr. Gilles GROSJEAN.

*Monsieur Sébastien BOULLAND a été nommé secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

- 1) Vote du Budget Primitif – exercice 2016.
- 2) Participation des communes aux frais de scolarité de l'école de Dolmayrac.
- 3) Chambre d'agriculture – Enquête publique Organisme Unique Garonne Aval Dropt.
- 4) Questions diverses

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2016.**

*Mr Pierre BERNOU souhaite compléter le point N° 6 en y ajoutant que le recrutement d'un agent dans le cadre de la création d'emploi dont il est question mettra fin à l'intervention des prestataires de services jusqu'alors intervenants dans le cadre du remplacement de la secrétaire de mairie et de la surveillance des enfants pendant le double service de la cantine scolaire.*

*Mr Gilles GROSJEAN souhaite compléter le point N° 17 en y ajoutant que tout projet de mutualisation devra être validé par le conseil municipal*

**Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.**

**20 / 2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016****Monsieur Gilles GROSJEAN :**

- **expose** aux membres de l'assemblée que le budget primitif décrit aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Sa structure comporte deux parties, la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque section, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles. Pour rappel, le budget doit être équilibré (recettes = dépenses), pour chacune des 2 sections,

et pour ce faire il peut y avoir un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, l'inverse n'étant pas possible.

➤ **Dit :**

- ✓ que pour la **section de fonctionnement**, les *dépenses* de fonctionnement sont relatives au bon fonctionnement de la commune et comportent principalement :
  - les charges à caractère général,
  - les charges de personnel,
  - les charges de gestion courante,Les *recettes* de fonctionnement sont constituées essentiellement :
  - des transferts de charges,
  - des prestations de services,
  - des dotations de l'État,
  - des impôts et taxes, notamment le produit des impôts directs locaux.
  
- ✓ Pour la **section d'investissement**, les *dépenses* d'investissement comprennent :
  - le remboursement du capital de la dette,
  - les dépenses d'équipement de la collectivité et les travaux en cours.

Pour l'année 2016, l'essentiel des dépenses d'investissement est lié au projet de réhabilitation des bâtiments communaux « Ecole-Mairie », ce qui justifie son montant exceptionnellement élevé, même si en réalité ces dépenses seront étalées sur deux années.

Les *recettes* d'investissement regroupent :

- les emprunts, qui pour rappel ne peuvent couvrir que des dépenses d'investissement,
- les dotations et subventions de l'État et/ou du Département (subventions),
- l'autofinancement, qui correspond en partie au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ **Informe :**

que le budget 2016 tel qu'il vient d'être présenté de façon détaillée a fait l'objet de plusieurs réunions de la part de la Commission des Finances et a reçu un avis favorable à l'unanimité de ses membres en date du 31/03/2016.

**Monsieur le Maire propose** à l'assemblée le vote du Budget Primitif – exercice 2016

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Vote :**

- Les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 :

- **INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 829 599,00 € (dont 3 200,00 € de RAR)
- Recettes : 829 599,00 € (dont 5 034,39 € de RAR)

- **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 418 360,00 €
- Recettes : 418 360,00 €

**Constate :**

que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

---

**PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE DE DOLMAYRAC**

**Le Conseil Municipal,**

➤ **Décide :**

Que ce point nécessite une discussion plus aboutie en réunion de travail,

➤ **Sursoit à statuer.**

---

**21 / 2016 : CHAMBRE D'AGRICULTURE – ENQUÊTE PUBLIQUE ORGANISME UNIQUE GARONNE AVAL ET DROPT**

**Monsieur le Maire expose** à l'assemblée les éléments suivants :

L'organisme unique Garonne Aval et Dropt, porté par la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture du Tarn et Garonne, du Lot, de la Dordogne, de la Gironde et EPIDROPT, est chargé de répartir un volume notifié par l'État entre les différents irrigants dans le cadre de la loi sur l'eau 2006.

L'Organisme Unique Garonne Aval et Dropt a réalisé une étude d'impact sur tout le périmètre des prélèvements d'eau sur le milieu naturel, et a établi un plan de répartition.

Cette étude décrit bien le fonctionnement des différents bassins versants et calcule les incidences des prélèvements d'eau sur le milieu naturel. Au vu des résultats décrits dans cette étude d'impact, les prélèvements pour l'irrigation sont compatibles avec les volumes prélevables.

Le plan de répartition des volumes d'eau proposé par l'organisme unique est cohérent et permettra de maintenir une production agricole de qualité sur nos territoires tout en respectant le milieu aquatique.

Si l'État n'autorisait pas les prélèvements d'eau, les conséquences économiques, sociales et environnementales pour notre commune seraient désastreuses. En effet, l'irrigation permet une diversité de productions et de paysages importante. Elle permet également le maintien de nombreux emplois agricoles dans notre tissu rural : au niveau des exploitations agricoles, mais également toute la filière agricole (distributeurs, organismes de producteurs, maisons de semences,...)

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Donne :**  
Un avis favorable sur l'étude d'impact réalisée par l'organisme unique Garonne Aval et Dropt,
- **Soutient :**  
Le projet de plan de répartition proposé pour cette année 2016.
- **Constate :**  
Que la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

---

**QUESTIONS DIVERSES****1) DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE EN LOT-ET-GARONNE**

Monsieur Jacques SOULAYRES informe les membres de l'assemblée que le SDEE 47 s'est doté, en novembre 2013, de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique) et a décidé dans le cadre d'un schéma directeur baptisé MOVE 47 (Mobilité en Véhicule Électrique) d'installer d'ici 2020 cent-quinze bornes de recharge accélérée et deux bornes de recharge rapide sur le département.

Monsieur Jacques SOULAYRES explique que la commune ne fait pas partie des communes prioritaires mais qu'il est possible malgré tout de déposer une candidature avant le 30 juin 2016 afin d'obtenir une borne électrique sur la commune tout en sachant que le SDEE 47 ne peut déployer des bornes uniquement dans les communes lui ayant transféré la compétence IRVE.

Monsieur Jacques SOULAYRES informe les membres de l'assemblée que la commune est invitée, dès à présent, à transférer la compétence sur son territoire, au SDEE 47 de manière à ce que les bornes puissent être déployées pour le compte de tiers.

**2) PROPOSITION DE LOCATION DE SALLE POUR Y DISPENSER DES COURS DE SALSA**

Madame Yolande MARIA informe les membres de l'assemblée qu'une association serait peut-être intéressée de louer le foyer rural afin d'y dispenser des cours de salsa.

**3) ORGANISATION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE (17 ET 18 SEPTEMBRE)**

Madame Yolande MARIA informe l'Assemblée du projet de programme des journées du patrimoine :

- Ouverture des églises pour les visiter,
- Ouverture de la tour jusqu'au premier étage,
- Exposition de peintures (faire la demande auprès de la C.A.G.V. pour une mise à disposition de 20 grilles),
- Exposition de vieilles voitures,
- Atelier mémoires fait par des dames,
- Concert.

Madame Yolande MARIA fait appel à des volontaires pour nettoyer le 1<sup>er</sup> étage de la tour.

**4) BACS JAUNES POUR LE TRI**

Monsieur Gilles GROSJEAN fait part du manque de bacs jaunes destinés au tri sur la commune.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h10. Les délibérations prises dans cette séance sont numérotées de 20/2016 à 21/2016.***

<u>M.VAN BOSSTRAETEN</u> Maire	<u>M. GROSJEAN</u>	<u>M. BERNOU</u>	<u>Mme MARIA</u>	<u>M. SOULAYRES</u>
<u>Mme CANTIN</u>	<u>Mme WYSS</u>	<u>Mr DOMENGET</u>	<u>Mme VALBUZZI</u>	<u>M. BOULLAND</u>
<u>Mme RODDE</u>	<u>Mme SABATIÉ</u>			